



La facturation : les règles et pièges à éviter

Réunion en ligne le 9 juin 2022 à 13h30

Durée 1h00

Objectifs :

Préciser les règles applicables en matière de facture pour assurer leur validité et conformité

Plan indicatif :

Quand doit-on délivrer une facture ?

Les mentions obligatoires pour la validité de vos factures (les particularités relatives à la TVA, les prestations de services...)

Les règles en matière de numérotation

Facture papier ou facture électronique, les prochaines évolutions

La conservation des factures : durée, mode de stockage

ORGANISME DE GESTION AGREE DES PROFESSIONNELS INDEPENDANTS ET LIBERAUX

Siège social : 1 Avenue Quirinal – Bâtiment B – BP 12 – 40001 MONT DE MARSAN CEDEX – Tél. : 05 58 06 15 51 – mdm@ogapil.fr

Bureau secondaire : Imm. Le Bocard – 23 Rue de Savoie – 74700 SALLANCHES – Tél. : 04 50 47 92 98 – sallanches@ogapil.fr

Agrément du 1^{er} août 2017 – Direction Régionale des Finances Publiques de Bordeaux – OGA 103400 – Siret 343 651 162 00038 – APE 6920Z

www.ogapil.fr